

Boyer

82/394 du 5/5/1982

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO

DECRET N° _____/MTPS.DGTFFP.DFP.SRD.D.I.MM

MINISTRE DU TRAVAIL ET DE LA PREVOYANCE SOCIALE

portant radiation de Monsieur KOUBATIKA Denis, Ingenieur de 4° échelon des services Techniques (Information)

DIRECTION GENERALE DU TRAVAIL ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

DIRECTION DE LA FONCTION PUBLIQUE

LE PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT

[Signature]

/ISAS :

- (/u la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 25/80 du 13 Novembre 1980 portant amendement de l'article 47 de la constitution du 8 Juillet 1979 ;
- (/u la loi n° 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u l'arrêté n° 2087/FP du 21 Juin 1958 fixant le règlement sur la solde des fonctionnaires ;
- (/u le decret n° 60/90 du 3/3/60 fixant le statut commun des cadres de la categorie A I des services Techniques ;
- (/u le decret n° 62-130/MF du 9 Mai 1962 fixant le régime des rémunérations des fonctionnaires ;
- (/u le décret n° 62-197/FP du 5 Juillet 1962 fixant les categories et hiérarchies des cadres créées par la loi 15/62 du 3 Février 1962 portant statut général des fonctionnaires ;
- (/u le decret n° 74-470 du 31 Décembre 1974 abrogeant et remplaçant les dispositions du décret n° 62-196/FP du 5 Juillet 1962 fixant les échelonnements indiciaires des fonctionnaires ;
- (/u le decret n° 79-154 du 4 Avril 1979 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;
- (/u le decret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le rectificatif n° 81-016 du 26 Janvier 1981 au décret n° 80-644 du 28 Décembre 1980 portant nomination des Membres du Conseil des Ministres ;
- (/u le decret n° 81-017 du 26 Janvier 1981 relatif aux intérimis des Membres du Gouvernement ;
- (/u le decret n° 78/473 du 29 Juin 1978, portant versement de Monsieur KOUBATIKA Denis, Ingénieur contractuel de la convention collective du 1er Septembre 1960 dans les cadres de la categorie A hiérarchie I des services de l'Information.
- (/u l'arrêté n° 8081/MJT-SGFPT-DFP du 12 Septembre 1978, plaçant Monsieur KOUBATIKA Denis, Ingénieur des services de l'Information, en position de disponibilité.

.B.

.C.F.

D. E C R E T E

.../...

Brazz

ARTICLE 1er : Monsieur KOUBATIKA Denis, Ingénieur de 4° échelon des cadres de la catégorie A, hiérarchie I des services Techniques (Information) précédemment en service à la R.T.C. à Brazzaville, est radié des contrôles des cadres de la Fonction Publique Congolaise.

L'intéressé n'a pas rejoint son poste de travail à l'issue de sa mise en disponibilité.

ARTICLE 2 : L'intéressé est radié avec droits à pension.

ARTICLE 3 : Le présent décret qui prendra effet à compter de la date de l'expiration de sa disponibilité, sera enregistré ~~Publié~~ au JORPC et communiqué partout où besoin sera./-

BRAZZAVILLE, le 5 Mai 1982

Par le Premier Ministre, Chef du Gouvernement

Le Ministre de l'Information et des Postes et Télécommunications

Commandant Florent TSIBA.

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.-

Le Ministre du Travail et de la Prévoyance Sociale

le Ministre des Finances

Bernard COMBO MATSIONA.-

rtihi Ossetoumba LEKOUNDZOU.-

AMPLIATIONS :

- JORPEC 2
- DGTFB. DFP. 5
- DFP.EST 2
- DFP.B. DE LA DISCIPLINE 2
- D.S. 3
- DCP 2
- MINIIFO 2
- DG. RTC.SP 2
- SGCM/BC 3
- INTERESSE 1